

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **14 Juin 2022**

Délibération n°2022-MAIRIE-026

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de juin à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2022-MAIRIE-022), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERRE Stéphanie

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : BONICEL Carole (pouvoir à M RAMON Guillaume), PRATLONG Maxime.

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : RAPPORT ANNUEL SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2021

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 13

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel de l'assainissement 2021 établi par la SAUR, délégataire.

Le nombre de contrats en 2021 est de 516 (513 en 2020), le volume épuré est de 47 654 m3.

Convocation le :
07/06/2022

Après délibération, les membres du conseil acceptent ce rapport à l'unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire

